COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Service de l'Urbanisme
Avenue Charles Thielemans, 93

B - 1150 BRUXELLES

V/Réf : NG/MC-S.1447 (corr. M. Gdalewitch)
N/Réf. : GM/KD/WSP-2.162/s.574
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Rue Louis Thys, 13.
Placement de deux enseignes avec trois points lumineux et mise en peinture d'une partie de la façade.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 4 août 2015 sous référence, réceptionnée le 5 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 19 août 2015.

La demande concerne une maison néoclassique qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne auberge des Maïeurs, sise parvis Saint-Pierre, 1 (angle rue Louis Thys, 16-18).

Elle vise le retrait de la tente solaire, le placement de deux enseignes et de trois points lumineux ainsi que la mise en peinture des briques de parement du rez-de-chaussée commercial.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées constituent un enjeu sur le plan urbanistique plutôt que patrimonial. Dans ce cas, la CRMS demande d'être particulièrement vigilant au respect strict du RRU en ce qui concerne les enseignes et leur éclairage.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. B.D.U. - DML : Mme I. Leroy ;
B.D.U. - DU : Mme F. Vanderbecq.